

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 12/10/2009

Date de la convocation:

06/10/2009

Date d'affichage:

06/10/2009

L' an 2009 et le 12 Octobre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 61

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme HITTLER Marie-Antoinette, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, FUCHS Thierry GANGLOFF Christian, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, LAXENAIRE DISCH Christophe, METZGER Jean-Pierre, MEYER-KUHN Charles, PREVOT Dominique, SCHNEIDER Dominique, SUSS Charles, WALTER Gérard, WEISHAAR Jean,

Secrétaire de séance :

M. BRACONNIER Armand.

Réf : 082.2009

Vote : A la majorité

Pour : 50

Contre : 3

Abstentions : 5

Mention exécutoire : Non

082.2009 : Décision budgétaire modificative n° 1/2009 : budget annexe Jardin des brumes 2009.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°015/2009 du 16 février 2009 : budget annexe Jardin des brumes 2009,

Vu l'avis du bureau du 21 octobre 2009,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 voix contre et 5 abstentions, décide :

- de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

En dépenses de fonctionnement :

+ 2750 € au compte 63512

En recettes de fonctionnement :

+ 2750 € au compte 777

En dépenses d'investissement :

+ 2750 € au compte 139 (13911 : 289 €, 13913 : 2230 € 13918 : 231 €)

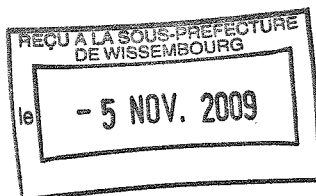
En ~~recettes~~ d'investissement :

- 2750 € au compte 2111

*dépenses →
(consolidation - cf courrier
nous préfetme 16/12/09)*

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 20/10/2009

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSENBURG le :

et publication ou notification du :

Durrenbach, le 16 décembre 2009

Monsieur le Président
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES
SAUER-PECHELBRONN

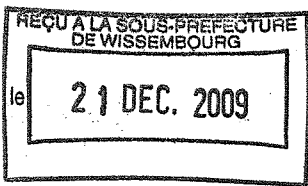
à

Madame la Sous-Préfète
de l'arrondissement de Wissembourg
A l'attention de Mme LAVARDA

B.P. N° 30142

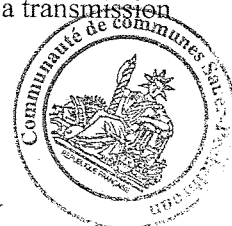
67163 WISSEMBOURG CEDEX

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Objet de la transmission
- Délibération n° 82/2009 du conseil communautaire, séance du 12 octobre 2009 	2	Transmis pour attribution. PS : Suite à notre entretien téléphonique nous vous confirmons qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n°082/2009 intitulée « Décision budgétaire modificative n° 1/2009 : budget annexe Jardin des brumes 2009 ». Il y a lieu d'indiquer : Dépense d'investissement au compte 2111 (au lieu de : recette d'investissement). Merci de nous informer des suites à donner le cas échéant.

En retour : bordereau pour attestation de correction à joindre à la délibération concernée

Signature du Responsable de la transmission
Le Président
Jean-Marie HAAS



COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER-PECHELBRONN
1 rue de l'Obermatt 67360 DURRENBACH

